3^e séance, 25^e année

Province de Québec Centre de services scolaire des Navigateurs Lévis

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 25 octobre 2022 à 17 h, à distance TEAMS.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

Membre du comité exécutif absent :

Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale

Madame Amina Sai, directrice par intérim des Services des ressources matérielles (Points 1 à 2.3)

Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur Yannick Forgues propose l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 octobre 2022 à 17 h 01.

Les membres du comité exécutif assistent à la réunion en TEAMS. La directrice générale est présente sur place, au 1860, 1^{re} Rue Lévis, le lieu désigné pour la séance, conformément à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CEX-22-23-012

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant ;

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École Pointe-Lévy Réfection partielle de l'enveloppe extérieure / Adjudication de contrat
- 2.2 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC)
 Location/achat d'équipements de GPS et d'arpentage / Adjudication de contrat
- 2.3 Travaux de déneigement, contrat de 3 ans (15 lots) / Adjudication de contrats
- 2.4 Mandat d'achats d'équipements et logiciels de réseau CAG-2022-7512-50 / Adhésion

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Correspondance

Aucune correspondance.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

Monsieur Jacques Nadeau, membre du comité exécutif, se retire de la salle durant la présentation du point 2.1 pour éviter un potentiel conflit d'intérêts.

2.0 DÉCISIONS

Madame Ève Lapointe, présidente du CA, se joint à la réunion à 17 h 05.

CEX-22-23-013 SRM

2.1 École Pointe-Lévy – Réfection partielle de l'enveloppe extérieure – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220916-17 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux de réfection partielle de l'enveloppe extérieure de l'École Pointe-Lévy – secteur du Centre de formation professionnelle de Lévis;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 17 octobre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes, Brigad architecture design.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction Marc Bolduc inc.* le contrat de travaux de construction en vue de travaux de réfection partielle de l'enveloppe extérieure de l'École Pointe-Lévy – secteur du Centre de formation professionnelle de Lévis, pour un montant de 135 500 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Jacques Nadeau revient dans la salle pour la présentation des points suivants.

CEX-22-23-014 SRM

2.2 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Location/achat d'équipement de GPS et d'arpentage – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220922-22 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour la location/achat d'équipements d'arpentage et GPS pour le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC);

ATTENDU l'ouverture de la seule soumission reçue, réalisée le 25 octobre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de la soumission reçue effectuée par le CNCEC et la conclusion que l'offre suivante répond de façon satisfaisante au devis technique, aux besoins du centre et à son budget;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier portée à la directrice générale

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme public signée requise relativement à une soumission unique.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Sitech QM / Industries Toromont Itée, de Trois-Rivières, le contrat pour la location/achat d'équipements d'arpentage et GPS, pour un montant de 582 408 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Yannick Forgues membre du comité exécutif, se retire de la salle durant la présentation du point 2.3 pour éviter un potentiel conflit d'intérêts.

CEX-22-23-015 SRM

2.3 Travaux de déneigement, contrat de 3 ans (15 lots) – Adjudication de contrats

ATTENDU l'appel d'offres public AO220902-12 par lequel le Centre de services scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour des travaux de déneigement, de divers établissements pour une période de trois ans (2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025);

ATTENDU que plusieurs lots ont fait l'objet que d'une seule soumission;

ATTENDU les résultats dudit appel d'offres à la suite de l'ouverture des soumissions effectuée le 20 septembre 2022, ainsi que le résultat de celleci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres effectuées par madame Christine Maltais, agente d'administration pour les services des ressources matérielles;

ATTENDU le dépassement de coût important de plusieurs lots nécessitant une négociation auprès des soumissionnaires afin de leur demander de revoir à la baisse leurs offres de service;

ATTENDU qu'à la suite de ces négociations, le lot n° 1 a pu passer sous la barre des 100 000 \$, ne nécessitant plus d'adjudication par le comité exécutif:

ATTENDU qu'à la suite de ces négociations, des économies de 162 043,57 \$ ont pu être réalisées;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge le lot n° 2 pour l'École du Grand-Voilier Pavillons des Hirondelles et du Saint-Laurent, le lot n° 3 pour les Écoles de la Chanterelle, Plein-Soleil, de la Clé-du-Boisé, le lot n° 4 pour les Écoles Clair-Soleil, de l'Envol et La Martinière, le lot n° 5 pour les Écoles de l'Étoile et de l'Odyssée, à l'entreprise Gestion Belle-Rivière inc. pour un montant de 622 200 \$, taxes non incluses, soumissionnaire unique sur ces lots;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge le lot n° 6 pour l'École secondaire de l'Aubier, le CÉAN de Saint-Romuald, le Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau ainsi que le Centre multiservice, le lot n° 9 pour l'École secondaire les Etchemins, le lot n° 10 pour le CÉAN de Charny, l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots, l'École Notre-Dame des Petits-Cheminots et l'École Saint-Louis-de-France ainsi que le lot n° 36 pour le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC), à l'entreprise Transport Christian Roberge (9149-2595 Québec inc.) pour un montant de 602 619 \$, taxes non incluses, soumissionnaire unique sur les lots n° 6, n° 9 et n° 10;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge le lot n° 7 pour l'École Pointe-Lévy, à l'entreprise Excavation Bergedac inc., pour un montant de 226 347,18 \$, taxes non incluses;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge le lot n° **12** pour l'École secondaire de l'Horizon et l'École de la Rose-des-Vents ainsi que le lot n° **13** pour l'École de la Nacelle et l'École de Taniata, à l'entreprise Ferme Denis Marceau & Fils inc. pour un montant de 225 246,52 \$, taxes non incluses, soumissionnaire unique sur les lots n° 12 et n° 13;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge le lot n° **14** pour l'École Dominique-Savio, l'École du Tournesol et de l'École de la Ruche à l'entreprise Lebeau Gazon & Déneigement inc. pour un montant de 218 400 \$, taxes non incluses au lieu du 230 000 \$ initialement proposé, soumissionnaire unique sur ce lot;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge le lot n° **22** pour l'École Belleau et l'École Gagnon, à l'entreprise Réal Brochu inc. pour un montant de 107 700 \$, taxes non incluses, soumissionnaire unique sur ce lot;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge le lot n° **32** pour l'École La Mennais, l'École secondaire Pamphile-Le May ainsi que l'aréna, à l'entreprise Ferme Roger Lambert & fils SENC, pour un montant de 159 000 \$, taxes non incluses, soumissionnaire unique sur ce lot:

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge le lot n° **34** pour l'École des Quatre-Vents et l'École des Sentiers, à l'entreprise Ferme des jumeaux Lamontagne inc., pour un montant de 121 500 \$, taxes non incluses, soumissionnaire unique sur ce lot;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Un membre souligne son inquiétude de constater qu'il y a eu un seul soumissionnaire pour plusieurs lots. La directrice par intérim des SRM indique qu'il s'agit, en effet, d'une situation regrettable. Des négociations ont cependant pu être faites avec les soumissionnaires uniques pour diminuer la hausse des coûts, qui s'établit à 25 %.

Monsieur Yannick Forgues revient dans la salle pour la présentation des points suivants.

Madame Amina Saï a quitté la rencontre.

CEX-22-23-016 SRTIC

2.4 Mandat d'achats d'équipements et logiciels de réseau CAG-2022-7512-50 - Adhésion

Le Centre de services scolaire des Navigateurs adhère actuellement au Service des achats regroupés du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour des achats d'équipements et logiciels de réseau.

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le CAG;

ATTENDU que le CSSDN doit acquérir des équipements et logiciels de réseau dans les cinq prochaines années;

ATTENDU que nous avons une allocation spéciale de 720 000 \$ avec la mesure 50764 à laquelle les achats soient effectués en participant à un achat regroupé;

ATTENDU que le mandat d'achats d'équipements et logiciels de réseau confié au CAG est de trois ans avec deux options de renouvellement pour une année supplémentaire pour un maximum de cinq ans;

ATTENDU que le Conseil du trésor (CT) autorise un contrat de cinq ans en plus d'un contrat à commande avec une attribution selon la règle du 10%. Dans ce cas-ci, l'écart de 10% selon l'article 43 du RCTI est modifié pour 17% accordé par le CT. L'adjudication est faite par catégorie de produits (lots);

ATTENDU que le montant spécifié au mandat d'achat à commande est une approximation des besoins, soit une valeur de 2 000 000 \$ pouvant varier d'un maximum de 10%;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu:

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adhère au regroupement d'achats d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2022-7512-50;

QUE le CSSDN autorise monsieur Pierre Gaumond, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

QUE le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-22-23-017 5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 17 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité

Eve Lapointe

Sandra Cauchon
Présidente

Secrétaire générale